



**HAL**  
open science

# Mauvais sort ou mauvaise volonté : les incasables des politiques sociales sont-ils responsables de leur situation ?

Daniel Bizeul

## ► To cite this version:

Daniel Bizeul. Mauvais sort ou mauvaise volonté : les incasables des politiques sociales sont-ils responsables de leur situation ?. La fabrique de populations problématiques par les politiques publiques, MSH Ange Guépin, Jun 2007, Nantes, France. hal-04537586

**HAL Id: hal-04537586**

**<https://hal.science/hal-04537586>**

Submitted on 8 Apr 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

## **Mauvais sort ou mauvaise volonté : les incasables des politiques sociales sont-ils responsables de leur situation ?**

**Daniel Bizeul**

Ceux qui s'occupent des individus perturbés et des pauvres de diverses sortes doivent statuer en permanence sur l'état moral et affectif de ces personnes pour décider de la conduite à tenir à leur égard. Sont-elles aussi vulnérables et dénuées de ressources qu'elles le manifestent ? Ou font-elles preuve de ruse, de mauvaise volonté, d'irresponsabilité, de parasitisme social ? Dans les études sur ces populations, deux schèmes d'argumentation se côtoient. Le premier passe pour typiquement sociologique : les démunis ne sont pas responsables de leur situation, il suffit de décrire les conditions sociales et économiques qui sont les leurs pour s'en convaincre. Le second conduit à admettre qu'une partie d'entre eux savent tirer parti des lois sociales pour éviter de travailler et préserver leur tranquillité. Lors de mes enquêtes parmi les populations nomades de l'ouest de la France, réalisées au cours des années 1980, j'ai fait usage de ces deux schèmes, tout à la fois acquis aux principes de l'analyse sociologique et influencé par ma proximité avec les travailleurs sociaux. Le lien amoureux avec un jeune homme rencontré en 1992, désormais âgé de 38 ans, m'oblige à critiquer des formules et des analyses qui furent alors les miennes. Ce jeune homme, qui vit principalement de subsides sociaux, a dû affronter les situations et définitions de sa personne les plus réprouvées, comme sans-abri, taulard, sidéen, schizophrène, toxicomane, délinquant, chômeur, Rmiste, adulte handicapé. Mon regard sur le monde, comme humain et comme sociologue, en a été profondément bouleversé. Ce texte a été rédigé pour le colloque *La fabrique des populations problématiques par les politiques publiques* (Nantes, 13, 14, 15 juin 2007). Bien qu'il soit éloigné de mes perceptions actuelles, il marque une étape dans ma tentative d'éclairer l'énigme déstabilisante représentée par ce jeune homme, ce qui conduira au livre *Martial, la rage de l'humilié* (Agone, 2018). Il témoigne également de l'influence que peuvent avoir nos liens et nos expériences dans la façon dont nous abordons la réalité au titre de sociologues, aussi désagréable nous soit-il de le reconnaître.

Ceux qui s'occupent des cas sociaux, des individus perturbés, des pauvres de diverses sortes, doivent statuer en permanence sur l'état moral et affectif de ces personnes pour décider de la conduite à tenir à leur égard. Sont-elles aussi vulnérables et dénuées de ressources qu'elles le manifestent, ou font-elles preuve de ruse, de mauvaise volonté, d'irresponsabilité, de parasitisme social, est alors une question inévitable. Décideurs politiques, responsables publics, employés des services sociaux se réfèrent pour l'essentiel à une rhétorique du libre choix et de l'autonomie individuelle pour y répondre, quand d'autres font appel à une rhétorique de la détermination sociale, notamment les chercheurs en sciences sociales et les militants associatifs, d'autres encore à une pathologie incapacitante, notamment les milieux

médicaux. Probablement est-il impossible de répondre en toute rigueur à cette question, qu'importe les injonctions des pouvoirs publics en matière d'évaluation ou les nécessités pratiques des travailleurs sociaux. C'est ce que suggèrent aussi bien des enquêtes conduites pendant une dizaine d'années parmi les populations nomades habituées à l'Ouest de la France que la familiarité étroite sur près de quinze ans avec un homme désormais âgé de 38 ans qui peut faire figure de victime de l'existence, qui a vécu jusqu'à présent de subsides sociaux, et qui a été en lien avec toutes sortes d'institutions et de définitions de sa personne, notamment comme SDF, sidéen, schizophrène, toxicomane, délinquant, chômeur, Rmiste, adulte handicapé.

Pourquoi les démunis, ceux notamment qui n'ont pas d'emploi, restent-ils dans cette situation, si ce n'est qu'ils y trouvent leur compte ? Ceux qui bénéficient de subsides sociaux, suite à l'absence de revenu, à la perte d'emploi, à la procréation, au handicap, ne font-ils pas un usage habile de la générosité publique ? Ce sont là des questions récurrentes, dans le cadre de commissions politiques, parmi les travailleurs sociaux ou les bénévoles des associations, lors des discussions entre collègues ou au sein de la famille. Que ce soit dans une perspective générale, ou au sujet de cas particuliers, chacun a plus ou moins son idée sur la question. Chacun, également, est amené à trancher, avec des conséquences variables selon son statut ou sa situation : accepter ou refuser un dossier de demande, durcir ou assouplir les principes d'action d'une association ou d'un organisme public, donner de la nourriture ou de l'argent à quelqu'un ou s'y refuser.

Quand ils s'attachent à ces questions, que disent les sociologues ? Leurs analyses sont-elles mieux fondées et plus rigoureusement argumentées que le sont les jugements des experts de tous ordres ou ceux du premier venu ?

### **Entre poncifs sociologiques et stéréotypes ordinaires**

Lire nombre d'enquêtes dues à des sociologues sur les populations démunies ou vulnérables<sup>1</sup>, c'est se rendre compte que se superposent le plus souvent deux schèmes d'argumentation. L'un puise dans les poncifs de l'analyse sociologique. Il fait état de déterminations économiques et culturelles rendant les membres de certaines populations ou certains groupes inaptes à faire face aux situations, et, notamment, à pourvoir à leurs besoins, en termes d'alimentation, de logement, de soin. Prise dans sa généralité, une telle proposition est acceptable ; elle est surtout banale ; elle équivaut à une pétition de principe, rarement remise en cause par ceux qui y adhèrent, si bien qu'elle semble n'avoir nul besoin d'être étayée<sup>2</sup>. Or, bien que soumis

---

<sup>1</sup> Il existe toutes sortes de termes pour désigner les populations ou les personnes dont il est question ici. Chacun de ces termes comporte en filigrane une dimension explicative assortie d'une perspective morale et politique. Dans le cadre de ce texte, je m'en suis tenu aux termes du langage ordinaire, en essayant d'éviter les plus manifestement péjoratifs, militants ou technocratiques.

<sup>2</sup> Dans son principe, elle est équivalente à celle qui explique le vol ou la prédation par la seule nécessité économique, ce que démentent aussi bien l'existence de la criminalité en col blanc

aux mêmes déterminations ou aux mêmes conditions d'existence liées à la situation de pauvreté que leurs frères ou sœurs, ou leurs voisins, ou leurs collègues, une partie des individus s'en sortent, comme ont beau jeu de le rappeler les tenants de l'émancipation individuelle et du libéralisme économique ; inversement, bien que disposant de tous les atouts, du fait de leur milieu familial ou leur parcours professionnel, certains sont à la dérive, perdant leur emploi, leur maison, leur goût de vivre.

Le pendant ordinaire de ces poncifs est la répudiation des explications qui font état de la mauvaise volonté ou du parasitisme des personnes en question : habiles à tirer parti de la générosité publique, satisfaites d'un genre de vie exempt de tout labeur et des obligations du citoyen ordinaire, selon des thèmes inusables<sup>3</sup>. Le sociologue endosse alors la fonction de gardien des principes humanistes. Il rappelle à l'ordre ceux, notamment les responsables politiques et les travailleurs sociaux, qui font la morale aux pauvres et qui sont disposés à les mettre au pas sans rien connaître de leur situation matérielle ou morale.

L'autre schème d'argumentation, souvent moins visible, puise dans les discours que le sociologue s'est d'abord évertué à dénoncer. Il apparaît dès que le réalisme des situations prend le dessus, notamment au travers de cas où la pauvreté s'apparente à un art de vivre, de faible niveau, basé sur la générosité publique, l'utilisation des proches, des trafics de petit rapport. Savoir s'il s'agit d'un art de vivre par défaut, parce qu'il n'a existé aucune autre solution viable, ou bien par accoutumance, ou encore par calcul, est alors la question.

Divers comptes rendus d'enquête font usage de ces deux schèmes. Le premier passe pour typiquement sociologique : les démunis ne sont pas responsables de leur situation, il suffit de décrire les conditions sociales et économiques qui sont les leurs pour s'en convaincre. Le second correspond aux définitions pratiques que chacun, sociologue compris, est amené à mettre à l'œuvre dans ses relations avec les autres : certains démunis, connus de près, savent tirer parti des lois sociales, au point de ne pas rechercher un meilleur niveau de vie, puisque ce serait aux dépens de leur tranquillité et de leur indépendance.

Mon travail sur les populations nomades fait ainsi état de « personnes en situation de dépendance obligée », selon la logique d'analyses employées notamment par Bourdieu<sup>4</sup>. Les informations dont je dispose conduisent à ce résumé en demi-teinte,

---

(Edwin H. Sutherland, *White Collar Crime*, New Haven, Yale University Press, 1983) que les conduites délinquantes fondées sur la mise en jeu de soi et le défi de race (Jack Katz, *Seductions of Crime*, USA, Basic Books, 1988).

<sup>3</sup> Voir par exemple Bronislaw Geremek, *La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Gallimard, 1987.

<sup>4</sup> Daniel Bizeul, *Civiliser ou bannir. Les nomades dans la société française*, Paris, L'Harmattan, 1989, p. 52. Le texte de Bourdieu auquel je me réfère alors est *Algérie 60*, Paris, Minuit, 1977. Si je prends l'exemple de mon travail passé, en l'occurrence celui d'un sociologue débutant qui tâtonne pour relier des analyses connues, accordées à ses propres convictions, et les informations lacunaires dont il a connaissance, c'est parce qu'il est utile pour chacun de regarder avec un œil critique la façon dont il a travaillé. Je suis toutefois loin d'être le seul à

où se conjuguent indices de l'enfermement dans une existence précaire et idée d'un savoir-faire élémentaire permettant de gérer sa vie.

« Ce sont des voyageurs que frappent successivement la maladie, l'alcoolisme, la prison ou le retrait du permis de conduire, l'accident ou la panne de moteur, et qui ne survivent que par les allocations familiales et les aides diverses, voués à l'imprévision des maternités répétées, des ressources aléatoires. Pour beaucoup, la chine traditionnelle, infructueuse désormais, a été remplacée par un monnayage des maternités, des handicaps, des misères entretenues, si bien qu'un bas niveau de moyens de vivre peut offrir à la fin plus de chances de vivre correctement qu'une situation médiocre et laborieuse. »

Ce résumé renvoie à un bref article intitulé : « Situations de pauvreté et culture d'assistance parmi les voyageurs »<sup>5</sup>. Comme son titre l'indique, il prend le contre-pied de l'image doloriste souvent associée aux populations nomades. Ce faisant, il se situe du côté des travailleurs sociaux, dont la fonction associe distribution de moyens, selon un principe de justice d'autant plus rigide et soupçonneux qu'il concerne des ressources limitées, et importation de règles à visée socio-éducative, destinées à rendre autonome, prévoyant, organisé, sain d'esprit et de corps<sup>6</sup>. Il s'appuie sur une centaine de dossiers de demandes d'aide financière dues à des assistantes sociales entre 1980 et 1984 dans la région nantaise et sur des interviews avec une vingtaine de voyageurs habitués à un des terrains de la région Ouest. Un des paragraphes de la conclusion fait se succéder les deux schèmes déjà mentionnés, celui d'un destin social inéluctable, celui d'une pauvreté servant à obtenir des ressources.

« La plupart des voyageurs subissent une pauvreté effective, à laquelle ils se sont habitués, et dont ils s'efforcent de tirer le meilleur parti, devenant ainsi des pauvres professionnels. Dans une société où la solidarité collective est devenue un fait admis, "leur pauvreté" leur sert de moyen de subsistance, ou du moins leur permet de compenser la faiblesse première de leur revenu. [...] Toutefois, elle n'est la rente, dérisoire, que d'une infortune assez grave et peut-être assez irrémédiable, dans une société où de mieux armés qu'eux, happés par le chômage ou la maladie, se trouvent cependant à la dérive. »

À y regarder de près, ces analyses s'apparentent à un dosage conventionnel d'idées de sens contraire. D'une part, il existe bien des individus ou des groupes vulnérables, qui vivent au jour le jour, qui ne peuvent accéder à un emploi stable, qui n'ont aucun moyen de se faire entendre en cas de problème. L'appel à la responsabilité individuelle, de la part des responsables politiques et administratifs, des dirigeants des

---

avoir commis le genre d'erreurs que je critique. En revanche, à aucun moment je n'imagine atteindre et évaluer un degré d'identification au statut d'assisté ou un degré de motivation à l'emploi, pas plus que je ne prétends juger du caractère abusif ou légitime des aides et des allocations (ce que fait notamment Serge Paugam, *La disqualification sociale*, Paris, PUF, 1991, chap. 2). Mon second travail sur les nomades, à l'issue d'une dizaine d'années d'enquête, est mieux documenté et évite les formules de portée générale au sujet des aides sociales, *Nomades en France. Proximités et clivages*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 40-49.

<sup>5</sup> Paru dans *Monde gitan*, 71, 1978, p. 21-25, et 72, 1978, p. 25-30.

<sup>6</sup> Voir notamment Bizeul, *Civiliser ou bannir*, *op. cit.*, p. 182-186, 142-161.

associations, des travailleurs sociaux, en bout de chaîne, apparaît peu réaliste, voire injurieux<sup>7</sup> : « Les employés sont accusés de fabriquer des assistés chroniques. [...] [Ils seraient] indûment ou fâcheusement payés à soutenir des voyageurs qui retrouveraient sans cela, forcés de s'en tirer par eux-mêmes, l'énergie et la réussite qui leur font défaut pour le moment. » D'autre part, il existe bien des individus et des groupes qui trouvent leur avantage dans un bas niveau de vie fondé sur les aides sociales et les allocations, au point de faire de ces ressources un mode ordinaire de subsistance et un dû : ils profitent de la générosité publique et font ainsi peser sur les autres l'obligation de pourvoir à leurs besoins.

Quels sont les éléments de preuve qui m'ont permis d'avancer ces propositions ? Pour l'essentiel, des informations ponctuelles présentes dans les dossiers des assistantes sociales et des moments de vie qui m'ont été racontés par certains voyageurs. Autrement dit, rien sur quoi il est véritablement possible de s'appuyer pour statuer en connaissance de cause sur les ressorts psychologiques d'une personne ou sur les tactiques d'une famille. Pour l'essentiel, comme nombre de chercheurs, je me suis contenté de ce que j'avais à ma disposition et j'ai proposé une solution à la fois cohérente, équilibrée dans ses attendus, vraisemblable au vu de l'expérience ordinaire. Cette solution correspond aux points de vue les plus usuels des travailleurs sociaux, qui mêlent tout à la fois compassion et réprobation morale envers ceux qui font figure de déshérités. S'ils ont pour rôle de venir en aide aux personnes et aux familles dans le besoin, c'est en vue de mieux les amener à faire face aux situations par elles-mêmes ; l'aide doit donc être ponctuelle ou passagère, pour ne pas conduire à l'assistance. Et toute sollicitation doit être envisagée avec un minimum de sens critique, voire de suspicion, pour ne pas donner prise au sentiment d'avoir été naïf en succombant aux petites ruses des pauvres.

Ce qui s'apparente à une analyse sociologique semblable à beaucoup d'autres est l'imbrication d'un énoncé de principe, valant rappel à l'ordre en direction des travailleurs sociaux (faire la morale aux démunis est de peu d'effet et est indécent), et d'une série de conjectures à propos d'individus dont j'ignore tout de l'existence, à plus forte raison des pensées. Ainsi, une chose est de dire que le handicap reconnu ou la maternité précoce octroient des ressources, notamment AAH, allocations familiales, voire API, autre chose est d'en conclure que les membres de certaines familles simulent la débilité ou l'incapacité physique ou que les femmes se pressent d'avoir des enfants à cette fin<sup>8</sup>. Sauf à connaître de près les personnes, à être au courant de leurs conversations privées, à saisir la portée exacte des raisons qu'elles invoquent ou des intentions qu'elles émettent, autrement dit sauf à partager leur compagnie de façon habituelle, il est absurde de dire : elles simulent le handicap, notamment la maladie mentale, elles procréent en vue des allocations familiales. Non seulement c'est absurde, c'est également malveillant ; car c'est les accuser de tricherie dans le cas du handicap, et c'est leur nier un lien amoureux ou un désir d'enfant dans le cas de la procréation, tout du moins faire de ce lien ou ce désir des éléments subordonnés à des soucis alimentaires, ce qui est une façon de les rabaisser au rang d'êtres frustes, étroitement soumis à la nécessité.

---

<sup>7</sup> Bizeul, *Ibid.*, p. 70.

<sup>8</sup> Bizeul, « Situations de pauvreté... », *op. cit.*, p. 29

L'idée que le handicap serait moindre que celui reconnu par le médecin de la Cotorep repose sur deux preuves. La première : sur les 95 ménages qui ont constitué un dossier auprès des assistantes sociales, 18 ont un de leurs membres qui bénéficie de l'AAH, soit une proportion élevée par rapport au reste de la population. La seconde : un animateur de secteur, dont je suis alors proche, m'a raconté, et a relaté par écrit, d'un ton ironique, la mise en scène dont il a été le témoin la fois où il a accompagné des voyageurs à la Cotorep.

« Pour le voyage, je limite les passagers à trois, dont Anna, le cas social du jour, Lydie, un autre cas social en instance de pension, et une jeune fille. Ils ont des certificats jusqu'aux dents, pour affronter la Cotorep. Les troubles psychiques de Anna apparaissent dès la descente de voiture : incapacité d'élocution. À quatre, nous poussons la porte. J'explique en quelques mots la situation au secrétaire médical, sous l'œil et l'oreille attentifs des Manouches, qui jugent ma plaidoirie. Pour le passage devant le médecin, les entrées sont limitées à Anna et à moi-même. [...] Anna, qui ne peut pas parler, demande que le gadjo parle à sa place. J'essaie d'être le plus bref possible, ma brièveté n'en étant pas moins convaincante : le rapport est favorable, mais doit passer en commission d'acceptation. Nous sortons du cabinet médical, Anna et les autres me fixent. Je comprends que leurs yeux me disent : « Combien ? » La précaution du silence s'impose devant l'œil médical. Ceux qui peuvent encore parler disent un au revoir léger. La jeune fille manouche tient le cas Anna par la main pour affronter la sortie, en prenant bien garde au champ visuel du médecin : si jamais il doutait, il doit être conforté dans son diagnostic.

Nous voici hors du champ visuel. « Alors, combien ? Et est-ce que tu leur as bien expliqué que les lové [les sous] il faut nous les donner à nous, explique Lydie, puisqu'on s'occupe de Anna depuis deux ans, quand elle a perdu son pauvre mari. Et c'est quand qu'on aura les lové ? - La commission doit trancher le vingt-quatre février. – Et pour le rappel, ça fait combien de millions ? » C'est le retour. Anna, malgré ses déficiences mentales, reconnaît sur un parking la Mercedes 280 SE d'un membre de la famille actuellement chtildo [en prison], qui vient de faire parler de lui dans la presse. Lydie a vingt et un ans. « Avec les lové de Anna, je vais passer mon permis à quatre cents kilomètres, j'ai un filon, il faut cinq mille pour l'inspecteur et cinq mille pour l'auto-école qui remplit pour toi la grille de questions. Trois jours après, t'as le permis. Hein, Anna, comme ça je pourrai t'emmener partout où tu voudras. » Anna conteste l'utilisation de ses lové (elle a retrouvé la parole), et me téléphonera le lendemain matin en cachette du clan : « Ils veulent mes lové, mais j'aimerais mieux qu'y les mettent à l'association qui s'occupe des voyageurs. » Je lui réponds que je la verrai au camp le midi même. [...] Une boîte à chaussures m'attend, pleine de papiers divers, cartes d'invalidité, cartes de déportés, quatrième duplicata de carnet de circulation qui est en lambeaux, troisième duplicata de carte grise de caravane, attestation de grands chirurgiens certifiant la gravité du cas Lydie et du cas Anna. Le cas David a été réglé l'année passée, par une pension d'invalidité à soixante pour cent, dès dix-sept ans ».

Cette mise en scène s'accordait à de nombreux autres témoignages faisant état de l'habileté des voyageurs à utiliser ou berner leurs interlocuteurs et de leur sentiment de supériorité à ce sujet : savoir se débrouiller en toutes circonstances, savoir tirer

parti de toutes les situations, y compris les plus défavorables, dans une société perçue comme étrangère et oppressive, s'apparente à un principe de vie<sup>9</sup>.

Les deux preuves sont fragiles, et révocables. La proportion de personnes bénéficiant de l'AAH peut refléter l'existence de handicaps réels, qu'il serait aisé d'expliquer par un mode de vie précaire ayant des conséquences corporelles ou psychiques. La mise en scène de retard mental de la jeune femme peut découler du souci de rendre manifestes à un moment décisif des troubles qui sont réels, mais qui ne s'expriment pas en permanence<sup>10</sup>.

Que reste-t-il de l'analyse qui fait état de l'habileté d'une partie des voyageurs pour mettre à profit la générosité publique ? Rien de probant. Qu'ils voient un intérêt dans les aides et les allocations diverses et qu'ils s'efforcent d'en bénéficier n'implique pas qu'ils en abusent ni qu'ils trichent, en tout cas pas au point d'être singuliers en comparaison d'autres milieux, notamment les mieux dotés en statut social, en accès à l'information, en pouvoir, en relations ; en comparaison, ils sont des gagne-petit<sup>11</sup>. Mais ne risquent-ils pas de s'y habituer, d'en faire un dû, de devenir des assistés, de donner à leurs enfants un exemple peu satisfaisant ? N'ont-ils pas intérêt à entretenir cette situation, qui les rend dépendants d'autrui, comme tels désolants et blâmables ? Quand ils invoquent le manque de moyens, le rejet d'autrui, les difficultés de diverses sortes, jamais leur propre responsabilité, n'est-ce pas pour eux une façon de s'accrocher à cette situation ? C'est là un point de vue répandu parmi les travailleurs sociaux, chez les responsables politiques, et, probablement, dans la population en général. Pour la plupart des sociologues et des militants associatifs, ce point de vue est absurde ; il fait l'impasse sur les conditions qui rendent possible d'agir avec détermination et de réussir.

---

<sup>9</sup> Voir Bizeul, *Nomades en France, op. cit.*, chap. 1.

<sup>10</sup> Les personnes amenées à travailler pour la première fois dans un centre de psychothérapie institutionnelle étaient ainsi étonnées de découvrir que la plupart des soignés parlaient et se conduisaient de façon tout à fait ordinaire pendant l'essentiel du temps ; c'est seulement par périodes que l'un ou l'autre délirait, s'emportait avec fureur, était suicidaire, était hanté par des souvenirs angoissants. Le proche qui sait que le renouvellement de l'AAH dépend pour partie des impressions du médecin de la Cotorep n'agit pas nécessairement avec l'idée de tromper, et d'abuser d'un droit, mais bien avec l'idée de faire ressortir la vérité, quand il suggère à celui qu'il accompagne de rendre visibles au moment décisif certains traits de sa pathologie. C'est en tout cas un rôle que j'ai été amené à tenir, voici quelques années, sans qu'il y ait eu de fausseté concernant la conduite et l'état psychique ordinaires de la personne concernée.

<sup>11</sup> Seule une prise en compte de la part des budgets bénéficiant aux mieux dotés, dans le domaine de l'éducation, de la culture, de la santé, de la sécurité, permettrait-elle de donner une idée de la répartition des richesses collectives au sein d'une société. C'est ce que Jean Peneff a esquissé dans le domaine de la santé : *Les malades des urgences*, Paris, Métailié, 2000.

## La prise en compte des événements individuels

Faut-il néanmoins admettre que certaines personnes, voire des catégories entières, soient définitivement inaptes à gagner leur vie, à faire face aux nécessités de l'existence, à se conduire de façon rationnelle ?

Tenter de répondre à cette question au vu d'informations ponctuelles présentes dans des dossiers ou au vu de scènes et de conversations dont la portée réelle demeure incertaine est voué à l'échec. Connaître de près et dans la durée des personnes définies offre-t-il une prise plus assurée pour porter un jugement en connaissance de cause ?

Depuis une quinzaine d'années, j'accompagne un homme désormais âgé de 38 ans qui n'a pour ainsi dire jamais gagné sa vie par lui-même, au moyen du travail, mise à part quelques périodes n'excédant pas deux années au total. Vers 16 ans, il a été le compagnon d'un homme dans les 50 ans qui vivait de sa peinture ; vers 18 ans, il s'est retrouvé en prison pendant une année pour avoir tenté avec d'autres de s'approprier le baladeur de deux jeunes dans le métro sous la menace d'un couteau ; il a ensuite fait le service militaire en Allemagne. Puis ce furent les hébergements en région parisienne, d'abord chez sa sœur, ensuite dans un foyer, jusqu'à la rencontre avec un couple d'hommes, tous deux cadres, en 1992 ; il découvre alors sa séropositivité. Son style de vie débridé et ses crises de violence le font se retrouver à la rue ; il est hébergé par l'Armée du salut avant d'en être éjecté pour consommation et commerce de cannabis. À ses 25 ans, il bénéficie du RMI ; peu de temps après, il obtient un CES qui l'amène à travailler en forêt pendant une dizaine de mois. En 1997, il est brièvement interné en psychiatrie, suite à des manifestations délirantes et violentes envers le couple d'hommes, qui a continué de l'aider et qui l'a hébergé à nouveau ; il se retrouve en appartement thérapeutique, d'où il est éjecté, une nouvelle fois pour usage de cannabis. Après quelques mois dans une chambre d'hôtel en bordure du périphérique, il accède à nouveau à un appartement. Il se lie désormais avec des jeunes femmes, se trouve à plusieurs reprises hospitalisé pour des maladies liées au VIH, a des contacts épisodiques avec des psychiatres. Il obtient une AAH, renouvelée tous les deux ans jusqu'à ce jour. Il vit pendant quatre années avec une étudiante, qui l'a quitté récemment à cause d'épisodes de fureur, plusieurs fois assortis de coups. Il est désormais amaigri, du fait du VIH ; le fait de se retrouver seul l'amène à mal se nourrir et à ne plus prendre ses médicaments, comme ce fut le cas à de nombreuses reprises. Bien qu'il dispose des 700 euros de l'AAH sans avoir à payer de loyer, il est également endetté chaque mois, ce qui ajoute à sa démoralisation. Depuis peu, toutefois, grâce à l'association Aides, une auxiliaire de vie passe l'aider pour ses courses alimentaires et pour un peu de cuisine et de ménage. Son placement sous curatelle, souvent évoqué, est à nouveau envisagé.

Au moment du renouvellement de l'AAH, en décembre dernier, comme je l'avais fait par le passé, j'ai téléphoné à la MDPH du département où il est allé vivre avec sa compagne et à l'association qui le suit désormais pour m'assurer que le dossier était complet, ne s'était pas perdu (ce qui était arrivé voici quelques années), allait être traité à temps pour éviter une rupture des versements (ces années-ci en région

parisienne, le délai de traitement était de 8 à 10 mois, d'où le conseil de la part du secrétariat de la Cotorep, et de celui de la MDPH désormais, de remplir un dossier pour l'obtention du RMI, afin de parer à une interruption des versements, ou à leur cessation, en cas de non-renouvellement)<sup>12</sup>.

La conversation avec le directeur de l'association a été brève et aigre, ce qui n'était jamais survenu avec d'autres par le passé. Alors que je lui demandais s'il savait où en était le dossier, notamment si les certificats médicaux avaient été complétés, et si l'envoi à la MDPH avait eu lieu, il a énoncé plusieurs principes<sup>13</sup>. Premier point : « Ce n'est pas à vous de téléphoner, ni d'intervenir en sa faveur, c'est à lui de se prendre en mains, il faut que ça vienne de lui, sinon il ne s'en sortira jamais. » Second point, suite à un courrier destiné à la MDPH où je donnais des informations et relatais des événements propres à justifier son incapacité à subvenir à ses besoins : « Je ne veux pas connaître son histoire, certaines choses qui lui sont arrivées, sinon je ne pourrai pas travailler avec lui sans avoir ça à l'esprit. » Troisième point : « C'est pour lui comme pour les autres, les dossiers suivent leur cours, le fait que vous interveniez ne changera rien. »

---

<sup>12</sup> Les annonces officielles de mesures propres à aider les pauvres, les sans-logis, les handicapés, les sans-emploi, les malades sans ressources, créent l'illusion d'une société régie par des principes d'humanité et de générosité. Dans les faits, comme le relate Patrick Bruneteaux (« Les politiques d'urgence à l'épreuve d'une ethnobiographie d'un SDF », *Revue française de science politique*, 57 (1), 2007, p. 55-64 ; « L'hébergement d'urgence à Paris ou l'accueil en souffrance », *Sociétés contemporaines*, 63, 2006, p. 105-125), et comme j'ai pu m'en rendre compte, que ce soit au cours des quinze années où j'ai accompagné cet homme ou au cours des dix années d'enquête parmi les populations nomades, des dossiers et des documents se perdent, les décisions sont opaques et longues à venir, les moyens financiers sont réduits et empêchent d'honorer une partie des droits, les assistantes sociales ignorent certains des textes, compliqués et en grand nombre, et décident d'ouvrir ou non un dossier selon la doctrine de leurs supérieurs et selon leurs propres orientations morales, les travailleurs sociaux et les bénévoles privilégient les cas les moins récalcitrants et les moins éloignés des principes de vie en honneur. Quant aux textes de lois, ils peuvent demeurer sans décrets ou circulaires d'application, et ceux-ci peuvent être sans effet faute d'un budget ou de personnels appropriés, comme c'est le cas dans nombre de secteurs de la vie publique.

<sup>13</sup> L'analyse qui suit est partielle et peut sembler partisane. En s'attachant aux épisodes douloureux de l'homme dont il est question, elle est une justification de ceux qui l'ont soutenu et ont pris son parti en diverses occasions, et elle s'apparente du même coup à une mise en cause de ceux qui ont des avis ou une conduite opposés. Elle est toutefois le moment nécessaire, et inévitable, qui permet de rendre sensible ce que vivent les démunis, quitte à froisser les milieux professionnels, comme l'a rappelé ou mis en pratique parmi d'autres Erving Goffman (*Asiles*, Paris, Minuit, p. 38 ; *Les moments et leurs hommes*, Paris, Seuil/Minuit, 1988, p. 114-142). En rester à ce moment, sans s'efforcer par la suite de prendre en compte les contraintes et les perspectives des autres protagonistes, notamment les travailleurs sociaux, serait toutefois proposer une vision incomplète, propice aux jugements de valeur sans contrepoint ni droit de réponse, dès lors injuste ; ne pas envisager les ruses, les brutalités calculées, les formes de prédation, y compris à l'encontre de ceux encore plus faibles, de la part des démunis, serait également s'en tenir à une vision réductrice de la vie collective, entre misérabilisme et enjolivement.

Pour l'avoir accompagné, et être intervenu de façon régulière auprès de médecins hospitaliers, de psychiatres, d'assistantes sociales, d'éducateurs et de responsables de centres de formation, j'ai acquis la certitude que l'issue d'une situation ou d'un dossier dépendait parfois de cette intervention. Je pouvais rendre explicites des éléments importants qu'il taisait ou disait à demi-mot, calmer son énervement et le retenir de s'éclipser au milieu d'un rendez-vous, parler d'égal à égal avec ces professionnels qui auraient ignoré son point de vue ou ses demandes s'il avait été seul. Sur mon insistance, il n'a pas été éjecté d'un service hospitalier, où il fumait du cannabis, il a été admis dans un service de psychiatrie lorsqu'il est devenu délirant et dangereux pour lui et les autres, ses problèmes psychiques ont été précisément indiqués sur le certificat destiné à la Cotorep par un psychiatre qui l'avait peu vu. Si une partie des médecins a vu en lui un psychotique, d'autres un dépressif, tel chef de service de l'hôpital Sainte-Anne l'a jugé redevable d'une plainte auprès du commissariat plutôt que d'une hospitalisation, tel autre médecin de SOS-psychiatrie lui a recommandé de s'engager dans la légion ou de partir en Inde pour lui permettre de juguler ses accès de violence et ses angoisses<sup>14</sup>.

L'idée qu'il est plus simple ou plus efficace d'aider une personne en difficulté sans rien connaître de son histoire, en s'adressant à elle sur un mode relativement standard, en réagissant envers elle comme si ses possibilités d'action étaient équivalentes à celles des autres, pour peu qu'elle le veuille, est ce qui permet de s'en tenir imperturbablement à ce mot d'ordre comme clé de réussite : faire preuve de responsabilité, se prendre en mains. Dans les faits, c'est imposer la fiction qu'il appartient à chacun de mettre entre parenthèses ses tourments, son indiscipline, ses coups de gueule et ses défis, son manque de confiance en soi, son expérience du rejet d'autrui, en un mot ce qui est devenu constitutif de sa personne, pour enfin être maître de la situation et ne plus dépendre d'autrui. Quand l'autre se trouve réduit à des dysfonctionnements, agissant contre ses intérêts, sans rien qui permette d'en rendre raison, il peut être blâmé pour irresponsabilité.

Dans le cas de l'homme que je connais, un extrait du courrier destiné à la MDPH intègre divers événements propres à faire comprendre au médecin-conseil qu'il est tributaire d'actes dont il n'a pas le contrôle<sup>15</sup>, ce qui rend improbable qu'il puisse gagner sa vie au moyen d'une activité salariée et, surtout, ce qui laisse en suspens la

---

<sup>14</sup> Le jugement d'un psychiatre est affaire d'interprétation au vu d'indices qui peuvent être en nombre réduit, peu visibles au moment de la consultation ou de la phase d'observation, et délicats à interpréter et à relier à une catégorie pathologique définie ; il est aussi affaire de philosophie personnelle, voire d'attitude de circonstance (voir notamment Thomas J. Scheff, *Being Mentally Ill. A Sociological Theory*, New York, Aldine, 1966). De même, l'issue de nombre de demandes auprès des représentants des services sociaux ou des pouvoirs publics dépend de la capacité à être entendu, notamment par la parole et par les signes du statut ou de l'appartenance au même monde (voir sur des problèmes similaires Irwin Deutscher, *Making a Difference. The Practice of Sociology*, New Brunswick, Transaction Publishers, 1999, chap. 16).

<sup>15</sup> Les événements relatés combinent plusieurs sources : des échanges avec cet homme, sa compagne, parfois les autres personnes concernées ; le journal tenu de façon régulière par cet homme depuis une quinzaine d'années ; ma présence dans certains cas.

réponse à cette question ressassée de sa responsabilité ou d'un éventuel bénéfice secondaire dans ce qui lui arrive.

« [Il est nécessaire] de comprendre ce qui a pu faire de lui, sans que rien ne s'améliore véritablement au cours de ces quinze ans, quelqu'un de dépendant d'autrui, violent, désespéré, incapable d'avoir durablement des relations confiantes et apaisées et de faire face aux obligations de l'existence. [...] Quelques épisodes marquants depuis un an et demi peuvent être rappelés à grands traits pour illustrer mon propos :

- février-mars 2005 : X, qui habite alors en région parisienne, se retrouve du jour au lendemain sous la coupe d'un adepte d'une secte islamiste ; pendant plusieurs semaines, il ne parle que de Mahomet, passe ses jours et ses nuits à fumer dans le local d'un prédicateur, oblige sa compagne à se plier à toutes sortes d'obligations humiliantes, s'apprête à demander un passeport pour pouvoir se rendre dans le Sud saharien (à d'autres périodes, bien qu'avec une moindre brutalité, un phénomène semblable avait eu lieu, en rapport avec la doctrine rastafarienne, ou avec la sorcellerie aux Antilles) ; ayant découvert le caractère dangereux de la secte, sa compagne part se réfugier chez des amis ; en quelques jours, X revient à la raison, comme s'il sortait d'un mauvais rêve aussi soudainement qu'il y était entré, mais il vit alors dans la hantise d'être suivi dans la rue ou agressé chez lui,

- jusqu'à juin 2005 : X est sous l'emprise d'une volonté obsessionnelle de tuer son voisin qui écoute de la techno très fort et semble le narguer ; à plusieurs reprises, il insulte et frappe sa compagne, qui le retient de descendre chez le voisin avec un couteau de cuisine sur lequel a été greffée une rallonge ; les policiers sont plusieurs fois appelés, notamment par moi, suite aux appels au secours de celle-ci ; pour parer à une tragédie possible, qui semble de plus en plus éminente au fil des mois, le couple d'amis fait en sorte qu'il ait un nouveau logement, au calme, dans la région où vivent les parents de sa compagne ; suite à quelques remarques désagréables de leur part, concernant ce lien entre lui et leur fille, il fait d'eux ses bêtes noires, d'où des agressions verbales à leur encontre et des reproches acerbes envers cette compagne,

- samedi 4 mars 2006 : je reçois un appel téléphonique de X ; il hurle sa colère contre le monde entier, m'accuse de l'avoir abandonné en le laissant habiter au loin, crie qu'il va se tuer dans les minutes qui suivent ; j'appelle sur le champ les pompiers, qui réussissent à le convaincre de venir à l'hôpital de T, où il reçoit des calmants ; la semaine suivante, il débute une nouvelle fois une psychothérapie ; les raisons de cette tentative de suicide : une fois de plus, X a été violent avec sa compagne, qu'il a poursuivie un couteau à la main en hurlant dans la maison et le jardin, à la suite d'une réflexion de prime abord anodine ; il demande à être hospitalisé pour être pris en charge, mais aucune solution pratique n'est disponible sur le champ,

- mercredi 5 avril 2006 : X a frappé violemment sa compagne aux chevilles avec un bâton parce qu'elle n'avait pas réagi assez vite à une injonction de l'aider dans le jardin ; sa compagne a dû se traîner dans la maison pour appeler la voisine, qui l'a conduite aux urgences : elle est contrainte d'utiliser des béquilles en permanence pendant quatre semaines ; X l'accuse alors d'être une charge pour lui ; peu après cette agression, atterré d'être incapable de se maîtriser, et souhaitant rompre avec le cannabis, il demande à nouveau à être hospitalisé ; ce sera le cas, dans une clinique

psychiatrique ; mais, découvrant que c'est un lieu d'enfermement, basé sur l'usage de médicaments, sans thérapie ni activités collectives, sa compagne l'en fait sortir au bout de deux semaines ; il s'efforce de prendre les médicaments prescrits, mais, rapidement, il les oublie dès qu'il se sent mieux et il en prend une triple dose dès qu'il se sent nerveux ; il recommence à fumer et à être intraitable avec sa compagne ou avec leur chien.

Les crises de X et sa conduite ordinaire sont susceptibles d'être perçues comme typiques d'un individu désocialisé, qui a vécu dans la rue, est dépendant de la drogue, n'a jamais eu de véritable scolarité, encore moins d'activité professionnelle, bien qu'il ait près de 40 ans. Mais une explication décisive doit être indiquée : X aurait été placé à l'âge de cinq ans dans un établissement, où il aurait été tenu à part et torturé, avec deux autres camarades, pendant plusieurs années, afin d'être un objet de commerce sexuel ; la déscolarisation, la prostitution, la vie dans la rue, l'incarcération, auraient fait suite à ce conditionnement initial jusqu'à ses 24 ans environ, soit jusqu'en 1992.

Le constat s'impose qu'il ne peut faire face aux obligations de l'existence par lui-même et qu'il est dans l'incapacité de subvenir à ses besoins ; probablement en sera-t-il encore longtemps, sinon durablement, ainsi. Tout au plus des activités aisées et relativement indépendantes sur des périodes relativement brèves lors des moments où il va bien lui seraient-elles possibles, comme du jardinage, le soin des animaux, de l'animation musicale (qui sont ses centres d'intérêt).

Ce courrier est destiné à rendre suffisamment concrète la situation de cet homme pour quelqu'un qui ignore tout de lui et qui doit statuer sur la nécessité ou non de lui octroyer une AAH. Il tente de restituer la logique qui fait qu'à près de 40 ans il n'a presque jamais travaillé, vivant d'allocations ou d'expédients ; il tente de faire comprendre qu'il n'est pas en mesure de subvenir à ses besoins, sauf contexte et encadrement particuliers. Il le fait selon les catégories médicales, parce qu'elles fondent le seul motif qui permette d'exempter quelqu'un de travailler et de lui allouer des ressources.

Autant que les troubles psychiques, toutefois, qu'il est délicat d'évaluer et de qualifier, ce qui est patent c'est l'inadaptation de cet homme aux exigences actuelles du monde du travail, faites de discipline, de politesse, de régularité, de contrôle de soi, devenues d'autant plus impératives dans un contexte de rareté de l'emploi non-qualifié. Sous cet aspect, ses manifestations ne sont pas si éloignées de celles d'une partie des voyageurs, des jeunes d'origine immigrée, des populations faisant leur vie au gré des circonstances<sup>16</sup>. Quelques décennies plus tôt, mis à part ses problèmes de santé liés au VIH, peut-être aurait-il été cantonnier, garçon de ferme, ramasseur occasionnel de produits agricoles, aide au noir sur un chantier, toutes activités sans suite et de petit rapport qu'il dit avoir fait quand il était plus jeune, dès lors nourri, ou logé, ou recevant la pièce ; peut-être aurait-il été sermonné ou brièvement incarcéré pour s'être vengé d'une insolence en mettant le feu à un tas de foin, pour avoir blessé un autre travailleur au cours d'une bagarre d'après bataille, pour avoir séduit une femme

---

<sup>16</sup> Voir Michèle Tribalat, *Dreux, voyage au cœur du malaise français*, Paris, La Découverte, 1999 ; Daniel Bizeul, *Nomades en France, op. cit.* ; Alain Tarrus, *Économies souterraines. Le comptoir maghrébin de Marseille*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2000.

mariée ou la fille d'un notable, tous incidents dont j'ai été témoin ou que j'ai entendu raconter dans mon village de la région nantaise, vers les années 1960.

Désormais, la bureaucratisation du monde s'est développée, tous les aspects de l'existence ont été progressivement réglementés et monétarisés<sup>17</sup>. L'aide et la charité sont devenues affaire de critères, de budgets, d'évaluations en tous genres. Le soutien aux démunis s'est professionnalisé ou institutionnalisé, toutes sortes de catégories éprouvées ont désormais leurs bureaux, leurs lois, leurs travailleurs sociaux ou leurs bénévoles quasi-professionnels, au point de rendre incompréhensible que, loin de disparaître de l'espace public, les démunis et les désespérés sont plus nombreux.

La familiarité étroite avec l'homme dont j'ai succinctement relaté la situation ne suffit pas à rendre partisane ma démarche, pas plus que les événements évoqués ne suffisent à le rendre singulier ou à résorber son cas dans des catégories psychiatriques. C'est précisément dans la mesure où je connais cet homme de près, parce que je l'ai accompagné à de nombreux moments dans des contextes divers, depuis une quinzaine d'années, que je suis apte à donner une idée approchante des enchaînements et des entrelacs de toutes sortes d'actes, de liens, de confrontations, de paroles, qui composent sa vie.

Ignorer ces divers événements, faire abstraction de ce qui est constitutif de la vie de cet homme, dans l'espoir qu'il se ressaisisse, est de l'ordre du vœu pieu. Lui demander de ne plus solliciter l'aide de quiconque, afin de devenir adulte, c'est supposer que c'est par accoutumance à la facilité et par mauvaise volonté qu'il doit d'être ainsi dans les difficultés. Ceux qui l'ont secouru, accompagné dans les services sociaux, encouragé à se soigner, entouré d'affection quand il allait mal, loin de l'aider à vivre, l'auraient en réalité affaibli et privé de sa propre vitalité. À ceux, innombrables, travailleurs sociaux, membres de ma famille, amis de bon conseil, collègues épris d'objectivité, qui m'ont tenu des propos de ce genre, obstinément ignorant de ce qu'il vivait, entre obstacles et humiliations incessantes, le plus souvent furieux ou découragé, je n'ai pas trouvé d'autre réponse que celle consistant à décrire des enchaînements d'actions, comme on en trouve dans certains romans, certains récits d'historiens, certaines enquêtes de sociologues. Qui pourrait prétendre, ayant vécu ce qu'il a vécu, et brutalisé par les mêmes situations, qu'il agirait autrement que cet homme ? Se contenter d'énoncer des principes de conduite, et blâmer dès qu'il y a insolence, rébellion, abatement, c'est un moyen de se défiler à bon compte pour maintenir intactes les assises de son propre statut social, avec les privilèges qui vont de pair, invisibles tant ils sont devenus naturels.

Comment travailler en sociologues conséquents lorsque nos objets d'étude sont les pauvres, les démunis, les incasables, tous ceux en dehors de nos habitudes de vie et nos cadres ordinaires d'existence ? Si nous travaillons comme sociologues, c'est déjà que nous sommes des individus scolarisés, le plus souvent de milieu aisé, le plus souvent entourés de personnes de statut élevé, définitivement étrangers à ceux-là même dont nous prétendons dépeindre l'existence, expliquer les tourments ou les ruses. Quand nous nous interrogeons sur ce qui fait l'ancrage dans la pauvreté, nous oublions du même coup de nous interroger sur ce qui fait la splendeur des riches et

---

<sup>17</sup> Voir Bizeul, *Nomades en France, op. cit.*, chap. 1.

des puissants, comme si les uns et les autres occupaient des domaines étanches ; quand nous nous interrogeons sur les bénéfices tirés de la générosité publique, nous oublions de nous interroger sur les extorsions, les passe-droits, les avantages invisibles issus de la collectivité, qui pourvoient en moyens de statut social et d'adhésion à l'humanisme une large partie de la population.

Quand je tirais des conclusions, à l'instar d'autres sociologues, sur la dépendance et sur l'habileté des voyageurs dans leurs relations avec les services sociaux, je pouvais le faire avec d'autant plus de sérénité ou d'objectivité que je me tenais alors en dehors de leur monde, même si j'entrais dans les caravanes ou avais des conversations confiantes avec certains d'entre eux. La seule façon d'échapper aux analyses convenues, c'est de revenir à la complexité des situations observées de près et dans la durée, de pouvoir relater les enchaînements de toutes sortes et les confrontations qui constituent la vie d'un individu et qui le définissent aux yeux d'autrui, notamment les représentants des institutions et les membres des autres classes sociales<sup>18</sup>.

Revenir à la complexité des situations observées n'est pas seulement affaire de méthode ; elle exige une implication et un oubli de soi suffisants pour rendre caduques les conventions ordinaires et éprouver les événements selon l'expérience du monde propre aux autres, notamment les démunis<sup>19</sup>. Qui n'a pas éprouvé la honte et la colère propres aux démunis, tant les affronts et les injustices leur sont quotidiens, devrait se dire qu'il leur demeure étranger et qu'il n'est pas en mesure de s'exprimer valablement à leur sujet.

---

<sup>18</sup> C'est selon cette perspective qu'ont travaillé nombre de chercheurs, notamment Elliot Liebow, *Tally's Corner. A Study of Negro Streetcorner Men*, Boston, Little, Brown and Company, 1967 ; Philippe Bourgois, *In Search of Respect. Selling Crack in El Barrio*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995 ; Mitchell Duneier, *Sidewalk*, New York, Farrar, Strauss and Giroux, 1999.

<sup>19</sup> Voir Daniel Bizeul, « Que faire des expériences d'enquête ? Apports et fragilité de l'observation directe », *Revue française de science politique*, 57 (1), 2007, p. 69-89.